



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION, A  
TITRE GRATUIT, RELATIVE A L'INSTALLATION,  
D'UN MANÈGE ENFANTIN, PLACE PIERRE-  
SEMARD, POUR LA PERIODE DU 13  
DECEMBRE 2020 AU 18 JANVIER 2021 INCLUS**

**DÉCISION N° DM-20-318  
EN DATE DU 09 DECEMBRE 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, adjointe au maire ;

**VU** la convention d'occupation du domaine public relative à la Place Pierre Sémard conclue entre la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) et la Ville de Vincennes, en date du 28 avril 2015 et notamment l'article 7

**VU** l'annonce relative à la recherche d'un prestataire pour l'exploitation d'un manège Place Pierre-Sémard, publiée sur le site de la Ville le 23 octobre 2020 ;

**VU** la proposition de Monsieur Karl MOTTARD demeurant 5, avenue Beauséjour – 95380 LOUVRES, propriétaire du manège « Cartoon's », d'installer un manège enfantin, Place Pierre-Sémard, pour la période du 13 décembre 2020 au 18 janvier 2021 inclus (période d'exploitation du mercredi 16 décembre 2020 au dimanche 17 janvier 2021 inclus);

**CONSIDÉRANT** les animations organisées par la Ville de Vincennes à cette période

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec Monsieur Karl MOTTARD demeurant 5, avenue Beauséjour – 95380 LOUVRES, propriétaire du manège « Cartoon's », une convention d'occupation, à titre gratuit, relative à l'installation, d'un manège enfantin, Place Pierre-Sémard, pour la période du 13 décembre 2020 au 18 janvier 2021 inclus (période d'exploitation du mercredi 16 décembre 2020 au dimanche 17 janvier 2021 inclus).

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20201209-lmc1H7832H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/12/2020 Date de Publication : 09/12/2020
---